

À LA UNE

## VOTEZ POUR LE SLOGAN DE VOTRE VILLAGE !

P. 9

TRAVAUX

ÉCOLE DE L'ARPENT : LA  
NOUVELLE AIRE DE JEUX  
BIENTÔT TERMINÉE

P. 10

VIE PRATIQUE

NOUVELLE PROCÉDURE  
POUR VOS ENCOMBRANTS

P. 17

# SOMMAIRE

<b>MAIRIE</b>	P. 4
Compte-rendu de conseil municipal Une nouvelle secrétaire à la mairie Distribution des sacs à déchets verts Un vent de modernité souffle sur la mairie Commission communale des impôts directs	

<b>LE COIN DES PENCHARDAIS</b>	P. 8
------------------------------------	------

<b>ENFANCE</b>	P. 8
Inscriptions à l'école maternelle	

<b>COMMUNICATION</b>	P. 9
Choix du slogan pour Penchard	

<b>TRAVAUX</b>	P. 10
Nouvelle aire de jeux à l'école de l'Arpent Remplacement des candélabres	

<b>SÉCURITÉ</b>	P. 12
Mise en sécurité de notre village	

<b>VIE DU VILLAGE</b>	P. 13
Soutenons nos restaurateurs	

<b>RETOUR EN IMAGES</b>	P. 14
-------------------------	-------

<b>VIE PRATIQUE</b>	P. 16
Ne restez pas isolés, faites vous vacciner Nouvelle procédure pour vos encombrants Sujets divers	

<b>ASSOCIATIONS</b>	P. 19
---------------------	-------

<b>SORTIES</b>	P. 19
----------------	-------

<b>TRIBUNE LIBRE</b>	P. 21
Liste <i>Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort</i> Majorité municipale	

<b>LOISIRS</b>	P. 21
Bibliothèque : nouveautés à la réservation Jeux Recette : gigot d'agneau de 7 heures	

## *Gardez le contact !*

Restez informés en vous connectant aux réseaux sociaux de votre commune :



**FACEBOOK**  
@Penchard.mairie



**INSTAGRAM**  
@penchard.mairie



**YOUTUBE**  
Commune de Penchard

# L'EDITO

## du Maire



### *Le printemps est là !*

L'arrivée des beaux jours annonciatrice du retour du printemps, comme l'illustre la tère de couverture, nous laisse espérer un ralentissement de l'épidémie de COVID-19. Néanmoins, les services hospitaliers restent encore très chargés et il convient de continuer à respecter les gestes barrières, le port du masque et la distanciation sociale.

Grâce au centre de vaccination mis en place au Colisée, un certain nombre de nos aînés ont pu d'ores et déjà être vaccinés. Cependant, comme nous le savons tous, l'éradication du virus passera nécessairement par la vaccination collective.

Ces derniers temps, il apparaît que des personnes de plus en plus jeunes sont victimes de ce virus. Nous avons eu au sein de notre école plusieurs cas qui ont entraîné une fermeture de classe. Nous avons mis en place une procédure pour fluidifier la transmission des informations entre les différents services (école, centre de loisirs, mairie) afin de limiter les risques de contamination. Nous avons rappelé, par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves, la nécessité d'une parfaite transparence de la part des parents, et avons appelé ces derniers à faire preuve de responsabilité collective. Nous remercions les parents pour leur participation active à l'effort collectif de limitation de la propagation du virus.

Cette nouvelle période de confinement qui a conduit à la fermeture des écoles, collèges et

lycées, est source de nouvelles contraintes pour tous les parents qui vont devoir s'organiser pour gérer les plus petits et assurer le suivi scolaire des plus grands.

L'Education Nationale a mis en place un service d'accueil minimum pour les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la gestion de l'épidémie. Nous avons, avec la collaboration du centre de loisirs, organisé l'accueil de ces enfants au sein de l'école de Penchard.

Enfin, la période très difficile que nous vivons ne nous a pas permis d'organiser, cette année encore, la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. Néanmoins, afin d'apporter un peu de légèreté dans cette période difficile, nous avons organisé une distribution de chocolats à domicile pour les petits Penchardais qui avaient accrochés petits paniers et sacs aux portes de leur maison.

Au nom de toute mon équipe je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à cette manifestation, et pour l'ensemble de vos mots d'encouragement et de remerciement.

Espérons que l'accélération du rythme des vaccinations, couplée à l'arrivée des beaux jours, soit le gage d'une diminution des contaminations et permette le retour prochain à une vie quasi-normale.

Marc ROUQUETTE.

### **RESTONS EN CONTACT**

Ecrivez-moi sur [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)  
ou prenez rendez-vous au **01 64 34 10 86**

# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize février à 9h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Membres présents : 12

Marc ROUQUETTE • Géraldine DUPARAY • Jérôme QUELLIER • Christine SIEVERT-PERE • Guy THOMASSIN • Patrick CONQ • Isabelle MERLIN • Jeremy BARDEAU • Kelvine ROUSSEAU • Patrick CARDONNET • Stéphane BOURGEOIS • Hélène NOURRY.

## Absents excusés : 2

Delphine RODRIGUEZ • Camille BENARD.

## Pouvoirs : 2

Delphine RODRIGUEZ donne pouvoir à Jeremy BARDEAU

Camille BENARD donne pouvoir à Stéphane BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Guy THOMASSIN.

La séance est ouverte à 9h00.

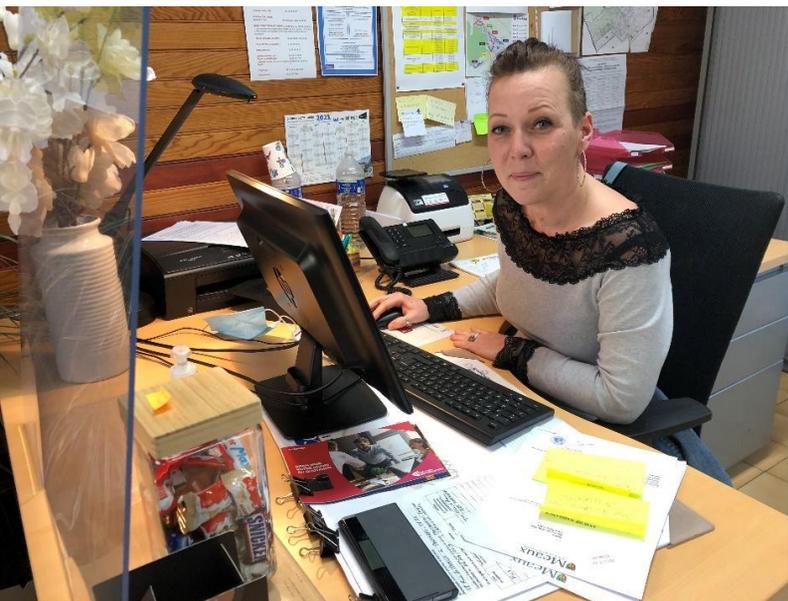
- AVENANT CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION DES ACTES.  
*Approuvé à l'unanimité*
- DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)  
*Approuvé à l'unanimité*
- MISE EN PLACE DU RIFSEEP\* au 1er Mars 2021.  
*Approuvé à l'unanimité*

La séance est levée à 10h30.

LE MAIRE,  
Marc ROUQUETTE

Le comptes-rendus municipaux sont consultables sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.penchard.fr/conseils-municipaux>

\* Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.



## UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE À LA MAIRIE

Nous avons le plaisir de vous annoncer le recrutement d'une nouvelle secrétaire. Mme **Penny INFANTI** est arrivée le 1er février et a rejoint l'équipe administrative. Mme INFANTI a assuré pendant de nombreuses années le secrétariat et la comptabilité d'un commerce et de l'entreprise familiale. Maman de deux enfants et demeurant dans une commune

proche de Penchard, elle a donc rejoint notre équipe dans laquelle elle s'est très vite intégrée.

**Nous lui souhaitons une nouvelle fois la bienvenue** et nous sommes très heureux de pouvoir la compter parmi les membres de notre équipe. Nous sommes convaincus qu'elle pourra utiliser ses compétences et son savoir pour une collaboration fructueuse au service de la commune et des penchardais.

## DISTRIBUTION DES SACS À DÉCHETS VERTS

A compter du samedi 1er mai (*inclus*), vos élus organiseront, tous les premiers samedis des mois de mai, juin et juillet, une **distribution de sacs à déchets verts**. Si toutefois vous manquez de sacs avant cette première distribution, vous avez la possibilité de venir récupérer un paquet (*soit 25 sacs*) directement en mairie aux heures d'ouverture.



Ces distributions le samedi se dérouleront **entre 9h et 12h**, sans rendez-vous, au niveau de l'**atelier communal** situé au fond de l'allée du Bois d'Automne. Si besoin, les élus présents sur place pourront vous aider à charger les sacs dans votre véhicule. Les règles sanitaires en vigueur sont à appliquer rigoureusement jusqu'à nouvel ordre, à savoir le port du masque et le respect de la distanciation sociale.

## UN VENT DE MODERNITÉ SOUFFLE SUR LA MAIRIE

Depuis plusieurs années, la mairie loue du matériel informatique devenu largement vétuste. Les sommes dépensées pour ce matériel d'un autre temps, toujours en location, sont en total décalage avec la nouvelle gestion de la mairie. Ainsi, il a été décidé de restituer ce matériel au loueur et d'**acquérir un nouveau matériel informatique** sans exubérance, mais adapté aux utilisations quotidiennes de nos secrétaires et élus pour les prochaines années. L'amortissement financier sera réalisé en 3 ans, et fera encore une fois réaliser de nouvelles économies à la commune.

La totalité de **la suite logicielle spécifique à la gestion communale a été remplacée** par une nouvelle solution en ligne (Cloud) apportant ainsi plus de service, de souplesse ou de sécurité, et permettant de diviser les coûts mensuels par 2. Le serveur de données existant sera également prochainement renvoyé au loueur, et les services coûteux associés ne seront pas renouvelés (*assistance, mise à jour, sauvegardes, etc.*).

Les élus ont pu réaliser **des travaux de câblage** pour remplacer intégralement le "réseau" informatique existant (*câbles déposés en volant sur le sol*). Le réseau informatique est maintenant plus stable, plus fiable et plusieurs prises informatiques sont dorénavant installées dans les bureaux. Certains élus ont pu, grâce à leurs relations personnelles, récupérer à titre gracieux du matériel réseau professionnel ainsi qu'une armoire informatique destinée à installer et sécuriser les équipements électroniques propres à la téléphonie et au réseau informatique (*Box Internet, switch etc.*).

Alors que la Fibre est distribuée à Penchard depuis maintenant plusieurs années, la mairie n'avait jusque-là pas basculé sur le très haut débit, rendant le travail sur certains logiciels connectés et certaines télétransmissions laborieuses pour nos secrétaires. Il en sera prochainement autrement, car **la mairie envisage de souscrire à une connexion fibrée**. Pour finir, **2 des 3 imprimantes ont été remplacées** pour un loyer inférieur, par des modèles neufs et adaptés aux besoins (*1 imprimante en mairie et 2 dans les écoles*). **Les contrats ont été renégociés** : le fruit de ces négociations a abouti à diviser les coûts d'impression par 2.

Grâce aux compétences informatiques de l'équipe communale, votre mairie retrouve petit à petit un brin de modernité, tout en réalisant de substantielles économies de fonctionnement.

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le 11 mars dernier, s'est réunie la première Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de notre mandat. Composée de commissaires, membres titulaires ou suppléants, cette commission communale intervient, sous la présidence du maire, essentiellement en fiscalité directe locale.

Ainsi, elle dresse, avec le représentant de l'administration (*présent une fois par mandat*), la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation, ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants.

Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (*article 1505 du CGI*), et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (*article R\*198-3 du livre des procédures fiscales*).

**Son rôle est consultatif.** En cas de désaccord entre l'administration et la commission, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, **les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements** relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes.

Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" dressées par l'administration fiscale et qui recensent toutes les modifications effectuées au cours de l'année.

Comptant dans notre village, un fonctionnaire à la retraite de la Publicité Foncière (*Hypothèques*) et un Contrôleur du Cadastre en activité, la CCID a pu, **avec l'aide précieuse de ces deux Penchardais**, commissaires de la CCID, passer en revue l'ensemble des biens listés, donner son avis sur l'évaluation proposée par la DGFIP, et ainsi contribuer à l'évaluation des biens situés sur la commune.

En effet, **chacun doit être correctement imposé sur le bien qu'il possède.**

Nous vous rappelons que les impôts locaux (*taxe foncière, taxe d'habitation*) et la taxe d'aménagement, constituent **une des principales ressources de la commune.** Ils permettent d'assumer les dépenses de fonctionnement de notre commune.

Lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'une demande préalable de travaux, il vous est rappelé que vous devez remettre dans les 90 jours qui suivent l'achèvement de la construction, une déclaration de construction nouvelle ou d'addition de construction (véranda, piscine), en remplissant le formulaire **CERFA n°6650/H1** pour les maisons, ou **n°6652/H2** pour les appartements, ou **n°6704/IL** pour les additions de construction. Vous pouvez télécharger ces déclarations directement sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Cette déclaration doit être effectuée, même en l'absence de déclaration d'achèvement des travaux, dès lors que le bien est habitable, c'est-à-dire hors d'eau, hors d'air et branché aux réseaux.

Afin d'éviter les mauvaises surprises et les redressements en cas d'absence de déclaration ou de déclaration tardive, nous vous invitons à faire le nécessaire auprès des services des impôts des particuliers, dans les délais impartis.

## ENFANCE

## LE COIN DES PENCHARDAIS

### *Caresse d'un soir au parfum printanier*

« Dors la nuit  
Dors le jour  
Plus de bruit  
Ni de bonjour...  
Douce la nuit  
Doux le vent  
L'étoile luit  
Au firmament. »

*Poème de Marcelline DELAMARRE  
Habitante de Penchard*

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Votre enfant est né en 2018 ? Les inscriptions pour la rentrée 2021 sont ouvertes ! Pour inscrire votre enfant, il suffit de vous présenter en mairie avec les documents suivants :

- le **livret de famille**, une **carte d'identité** ou une copie d'**extrait d'acte de naissance**,
- un **justificatif de domicile**,
- un document attestant que l'enfant a reçu les **vaccinations obligatoires** pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique.

Vous pourrez également retirer les dossiers d'inscription pour le périscolaire (cantine, centre de loisirs). Merci d'effectuer ces démarches **avant le 30 avril.**

## CHOIX DU SLOGAN POUR PENCHARD

La municipalité a à cœur d'améliorer la communication au sein de notre village, notamment avec la mise en place d'un slogan, qui a pour vocation de représenter l'esprit de notre commune, et qui sera utilisé sur les futurs supports de communication de Penchard.

Suite à la parution du dernier Petit Penchardais, nous avons reçu plusieurs propositions de Penchardais qui sont venues s'ajouter à celles déjà formulées par les élèves de la classe de CM2. Ce sont 18 slogans qui ont été ainsi proposés.

Comme prévu, la commission communication s'est réunie le vendredi 5 mars dernier. Chacun des 6 membres de la commission a alors pu choisir ses 5 slogans préférés en se basant sur ces deux critères : le respect de la nature même du slogan (court et percutant) et la volonté de représenter notre village.

Ces choix ont ainsi permis de faire émerger les 5 slogans que nous soumettons désormais à vos votes :

*Esprit nature* • *Fort et vert* • *Village d'histoire et d'espoir*

*Le bien-être est notre priorité* • *Village brillant*

Afin que cette démarche participative prenne tout son sens jusqu'à la fin, vous êtes maintenant les seuls décisionnaires pour choisir le slogan de notre village.

Vous trouverez à la suite de cet article, un coupon de vote à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, ou à nous retourner par mail à [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr), afin de nous faire part de votre choix. Seuls les Penchardaises et Penchardais peuvent voter, et un seul vote par personne est autorisé.

La clôture des votes aura lieu le 31 mai prochain et les résultats seront dévoilés lors du prochain numéro du Petit Penchardais. Nous vous remercions par avance de votre participation qui, nous l'espérons, sera importante : **à vos votes !**



### COUPON DE VOTE POUR LE SLOGAN DE PENCHARD

à déposer avant le 31 mai 2021 dans la boîte aux lettres de la mairie ou sur [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Votre choix :  Esprit nature  Le bien-être est notre priorité  
 Fort et vert  Village brillant  
 Village d'histoire et d'espoir

# ECOLE DE L'ARPEM : LA NOUVELLE AIRE DE JEUX BIENTÔT TERMINÉE



Précédemment prévu pendant les vacances scolaires de février, un contretemps de dernière minute lié à un retard de livraison, a repoussé la date de la pose des jeux et le coulage de la surface souple.

Ces opérations ont été reprogrammées pendant les vacances de Pâques. Nous avons choisi cette période par mesure de sécurité, pour ne faire prendre aucun risque aux enfants durant les travaux.

Cette aire est constituée de **quatre jeux sur ressort** et d'un **ensemble avec toboggan**.

Cette fois-ci, nous avons opté pour des **matériaux durables** et qui demanderont un **minimum d'entretien**, afin de ne pas reproduire les erreurs passées.

L'ensemble est constitué d'une **structure métallique** recouverte d'une peinture époxy et tous les autres éléments sont en HPL, matériau très dense et **imputrescible**, ce qui garantira une stabilité dans le temps.

Par ailleurs, nous avons fait le choix d'une structure principale adaptée aux enfants malvoyants car il faut également penser à celles et ceux qui sont atteints d'un handicap.

Le sol souple quant à lui, est constitué de **produits de qualité** et respectant les normes environnementales en vigueur, et il est garanti 5 ans.

Adieu, donc, aux petits graviers !

Personne, parmi les parents ou le personnel scolaire et communal, ne les regrettera.

Les enfants peut-être...

## REPLACEMENT DES CANDÉLABRES

Comme nous l'avons déjà indiqué, depuis notre prise de fonction, nous avons renégocié un certain nombre de contrats, afin de **réduire les dépenses de fonctionnement** dans tous les postes où cela était possible.



Un des plus gros postes de dépense de fonctionnement est l'achat d'énergie pour l'éclairage des bâtiments et l'éclairage public qui concrètement représente 50 000 € par an, dont **24 000€ pour le seul éclairage public**. Sur les 171 candélabres que compte notre village, tous n'utilisent pas la même technologie et par conséquent ne consomment pas de la même façon.

Certains sont même tellement anciens qu'ils ne peuvent même plus être mis à niveau, mais doivent être purement et simplement remplacés. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'inscrire au budget de 2021, le **changement des 15 candélabres** de la rue des Acacias et de la rue des Eglantiers. En effet, ces candélabres qui couvrent 9 % du parc total, représentent le quart de la facture d'éclairage public.

Leur remplacement par de nouveaux matériels utilisant la **technologie LED**, permettra une économie estimée à 30%. En outre, cette dépense d'investissement est **subventionnée à hauteur de 50 %** par le SDESM (*Syndicat Des Energies de Seine et Marne*) auquel nous adhérons, ce qui rend cette opération financièrement plus supportable. Ce projet aurait d'ailleurs pu être réalisé à moindre coût depuis un certain temps puisque le SIER (*Syndicat Intercommunal d'Électrification en Réseau*) auquel la commune adhère, et qui a notamment passé le marché de l'entretien de nos candélabres auprès de la société BIR, subventionnait jusqu'à 80% le renouvellement des candélabres, mais cette opération n'a semble-t-il pas paru pertinente à nos prédécesseurs.

Par ailleurs, comme nous l'avons également proposé lors de la dernière campagne électorale, nous entendons mettre en place une extinction de l'éclairage public, au cœur de la nuit, lorsqu'il n'apparaît plus indispensable. Pour ce faire, il conviendra, au préalable, de mettre à niveau un certain nombre d'armoires électriques alimentant les candélabres, toutefois cette amélioration est également subventionnée par le SDESM. La conjugaison de ces deux réalisations devrait permettre de substantielles économies, et ainsi dégager des moyens financiers pour la réalisation d'autres projets.

Cette action de renouvellement des candélabres les plus anciens, sera poursuivie les années suivantes, jusqu'à l'obtention d'un parc homogène ce qui sera nécessairement bénéfique non seulement aux finances de la commune, mais également à notre planète.

## LA MISE EN SÉCURITÉ DE NOTRE VILLAGE EST UNE DE NOS PRIORITÉS



**Des rondes sont régulièrement organisées dans le village** afin de déceler les problèmes qui peuvent se poser (infraction au stationnement, non-respect des panneaux de signalisation, etc.).

Nous travaillons à un projet global, afin de limiter drastiquement la vitesse aux entrées du village. Il s'agit notamment d'éviter que les véhicules transitent par notre village, pour gagner quelques minutes sur leur temps de parcours.

Toutefois, la santé financière de notre village ne va pas nous permettre dans un avenir très proche, de mettre en place des projets d'envergure et de prendre des mesures structurelles.

Dans l'attente de mesures pérennes qui devront s'inscrire dans un projet ambitieux et exhaustif, nous souhaitons améliorer très rapidement la sécurité dans notre village.

Il a donc été décidé de faire appel à des contrôles de vitesse sur les axes majeurs de notre village. Ainsi, le 22 février **a été organisé un contrôle de vitesse** : en l'espace d'une heure, 4 véhicules ont été arrêtés à des allures excessives dans la rue de Meaux, laquelle est limitée à 30 km/heure.

Nous avons décidé de **renouveler de telles actions avec le partenariat de la police intercommunale**. Le commissaire divisionnaire que j'ai aussi rencontré est également tout à fait disposé à intervenir dans notre village, afin que la sécurité de tous y soit assurée. Les contrôles de vitesse seront donc réguliers.

Les abords des écoles feront également l'objet de contrôles routiers. Seront verbalisés non seulement ceux qui circulent à une **vitesse excessive**, mais également ceux dont le véhicule est en **stationnement gênant** ou sur la zone réservée au passage des piétons.

Il convient aussi de rappeler que la circulation est interdite dans la rue de l'Église aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école. Ainsi, il est interdit de s'engager dans cette rue, en voiture mais également en trottinette ou en vélo. Les enfants sont donc invités à descendre de leur trottinette ou de leur vélo lorsqu'ils abordent la rue de l'église pour se rendre à l'école.

Chacun doit pouvoir se déplacer en toute sécurité dans notre village.

## SOUTENONS NOS RESTAURATEURS

Les temps sont actuellement très difficiles pour les restaurateurs qui doivent sans cesse s'adapter aux restrictions changeantes édictées par le gouvernement. À Penchard, nous avons la chance d'avoir 2 restaurateurs qui ont la possibilité, tant bien que mal, de maintenir leur activité étant, chacun d'eux, spécialisés dans la vente à emporter.

### Camion Star Pizza

Installé à Penchard tous les jeudis soirs, le camion Star Pizza vous propose de délicieuses pizzas au nom des plus grandes stars françaises. Ainsi vous ne serez pas surpris d'entendre au comptoir l'annonce d'une "*Bourvil*", "*Balasko*", "*Delon*", "*Dujardin*" ou encore d'une "*Deneuve*".



Couvre-feu oblige, vous pouvez venir retirer vos commandes avant 19h et si vous ne pouvez pas les déguster immédiatement, vous pouvez réchauffer vos pizzas 5 minutes au four à 180°C.

**Tous les jeudis**, rue de Chambry (Parking de l'entreprise TOM)

Passez vos commandes au **06 98 25 06 30**

Consultez le menu sur la page Facebook : **@camionstarpizza**



### Le Régal

Ouvert tous les jours, *Le Régal* propose différents plats autour des **grillades**, **kébab**, **burgers** et il est dorénavant possible de commander un **couscous** en fin de semaine (les vendredi et samedi).

*Le Régal* propose également la livraison à domicile !

Ouvert tous les jours du **lundi** au **samedi**.

Passez vos commandes au **01 64 34 64 14** ou **06 73 27 85 92**.

Consultez le menu sur la page Facebook : **@Le-Régal-de-Penchard**

# RETOUR EN IMAGES



**13 février 2021** - Mariage de M. BEN BELGACEM Faouzi & Mme. SAUVAGE Morgane à la mairie de Penchard



**14 février 2021** - Diffusion des messages de Saint-Valentin sur le panneau lumineux



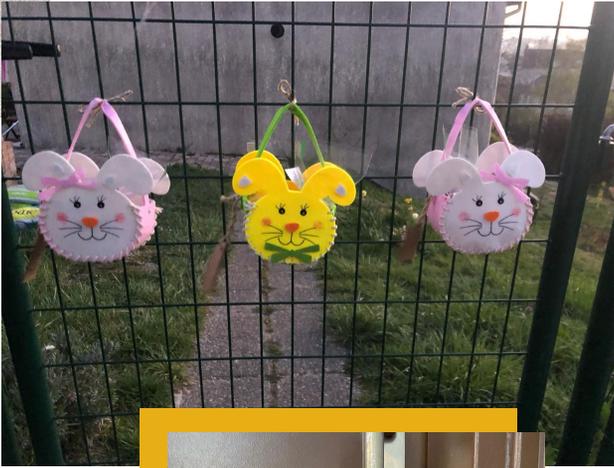
**Février 2021** - Travaux rue du Capitaine Hugot-Derville

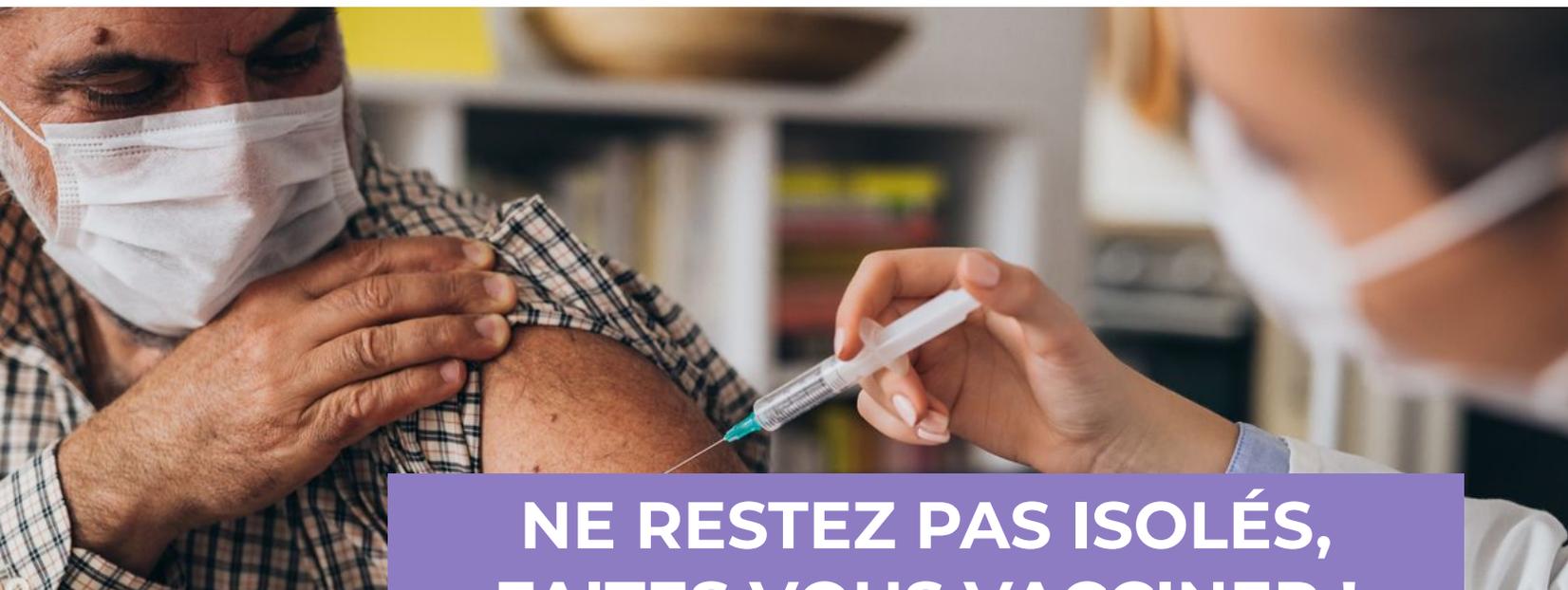


**20 mars 2021** - Participation de jeunes Penchardais au défi pour l'environnement avec un ramassage de deux sacs de déchets



**4 avril 2021 - Distribution de chocolats pour les Petits Penchardais par les cloches de Penchard**





# NE RESTEZ PAS ISOLÉS, FAITES VOUS VACCINER !

Depuis maintenant plus d'un an, nous vivons une crise sanitaire sans précédent. Si le respect strict des gestes barrières a permis de freiner la propagation du virus, **seule la vaccination permettra d'éradiquer la maladie.**

Après l'organisation d'un atelier de production de masques pendant le 1er confinement et la mise en place de différentes opérations de dépistage systématique, **un centre de vaccination a été ouvert au Colisée de Meaux.**

Nous avons appelé tous les Penchardais éligibles à la vaccination, pour les informer de l'ouverture du centre de vaccination et les inviter à prendre rendez-vous pour se faire vacciner.

Aujourd'hui la vaccination s'ouvre progressivement à une plus large partie de la population. Malgré des moyens logistiques exceptionnels et l'aide massive de bénévoles, **certains rencontrent des difficultés** à obtenir une inscription pour une vaccination.

En effet, malgré la très bonne organisation, les 8 postes de standardistes, où se relaient 7 jours sur 7 des dizaines de bénévoles, sont saturés d'appels et il est particulièrement compliqué de joindre le standard. A la demande de la CAPM, nous avons mobilisé le CCAS de Penchard qui pourra apporter sa contribution au centre de vaccination.

Monsieur le Maire est intervenu, lui-même, à plusieurs reprises, auprès des autorités concernées pour obtenir l'inscription de Penchardais au Centre de vaccination

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir votre inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie afin que nous puissions **vous accompagner dans la procédure d'inscription.**

Prenez soin de vous !

## NOUVELLE PROCÉDURE POUR VOS ENCOMBRANTS

À compter du 1er avril, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) met en place **une nouvelle**

**procédure pour la prise de rendez-vous nécessaire à l'enlèvement des encombrants en porte à porte.**

Dorénavant, celle-ci s'effectue en ligne sur un site Internet dédié accessible depuis le site de la mairie à l'adresse suivante : [www.penchard.fr/encombrants](http://www.penchard.fr/encombrants) ou dans la rubrique [Mon village](#) > [Vie pratique](#) > [Déchets](#) > [Collecte des encombrants](#)

### La marche à suivre :

pen Voie Numéro Valider

Penchard

Renseignez les premières lettres de la commune, puis sélectionnez la **commune** dans les suggestions

Saisissez le nom de votre **rue**, par exemple "MERISIERS" puis sélectionnez votre rue dans les suggestions

Indiquez votre **numéro** puis validez

Encombrants  
PRENDRE RDV

En cas de difficultés pour réaliser cette prise de rendez-vous sur Internet, la mairie reste votre contact privilégié pour enregistrer votre demande.

Rappel des objets pouvant être ramassés par le service de collecte des encombrants :

- Meubles
- Canapé
- Fauteuils
- Sommiers
- Matelas
- Moquettes
- Tapis
- Objets en plastique
- Meubles de jardin
- Jouets
- Poussette
- Vélo
- Chutes de bois non traités
- Machine à laver
- Congélateur
- Réfrigérateur
- Cuisinière
- Fours
- Fours micro-onde
- Aspirateur
- Robots ménagers
- Fers à repasser
- Cafetières
- Téléviseur
- Magnétoscope
- Lecteur DVD
- Chaîne HIFI
- Ecran d'ordinateur
- Appareil à photo
- Téléphone
- Petit appareil électrique



Les élections régionales de 2021 doivent avoir lieu, les **13 et 20 juin 2021** afin de renouveler les 17 conseils régionaux. Ces élections se tiendront en même temps que les élections départementales. Néanmoins, des discussions sont en cours pour un éventuel report en septembre. Pour pouvoir participer à ces élections **vous devez être obligatoirement inscrit** sur les listes électorales de Penchard.



Le printemps arrivant avec son lot de déchets verts, nous vous rappelons que **le brûlage de ceux-ci est interdit** : merci d'utiliser les déchèteries à votre disposition ou le ramassage de déchets verts qui a lieu chaque vendredi.

## VOTRE POUBELLE EST DÉTÉRIORÉE ?

Vous pouvez demander son remplacement gratuitement en vous adressant à la CAPM par téléphone au **01 60 01 29 77** ou par email à **collecte.dechets@meaux.fr**

## RESPECTONS LA NATURE ET NOS VOISINS

Lors de la promenade de vos animaux de compagnie, ceux-ci sont amenés à assouvir des besoins naturels. Nous vous rappelons que ces derniers doivent être ramassés lorsque vous vous trouvez sur la voie publique. Il existe un terrain (l'ancienne gare de Penchard) où de nombreux enfants jouent et passent du temps dans l'herbe, il est toujours très désagréable d'être confronté à ces déjections.

## CENTRE DE VACCINATION À MEAUX

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 et du calendrier vaccinal préconisé par la Haute Autorité de Santé (HAS), le centre de vaccination accueille pour se faire vacciner, les personnes éligibles, au Colisée, 71 avenue Henri Dunant, 77100 MEAUX.

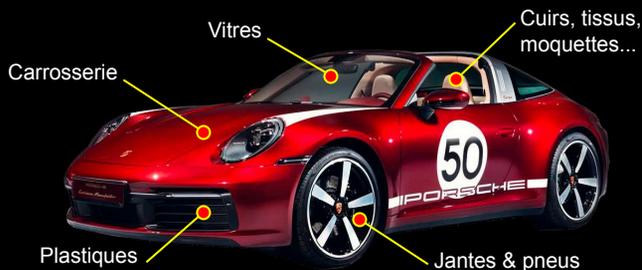
Vous pouvez prendre rendez-vous au **01.60.09.98.84** ou par internet sur le site [www.maiia.com](http://www.maiia.com)

## BESOIN D'AIDE OU D'ÉCOUTE ?

Si vous éprouvez une souffrance psychologique, le gouvernement a mis en place un numéro vert national et gratuit (24h/24, 7j/7) pour vous permettre d'en parler : **0 800 130 000**



Produits et accessoires pour le lavage, la rénovation, la protection et l'entretien de votre véhicule à Penchard.



[www.furiousdetailing.fr](http://www.furiousdetailing.fr)

06 74 67 21 31

[contact@furiousdetailing.fr](mailto:contact@furiousdetailing.fr)

## ASSOCIATIONS



**Association Sportive de Tennis de Penchard**

Venez jouer au tennis à PENCHARD !  
2 courts à votre disposition toute l'année !  
Cotisations annuelles (d'avril 2021 à avril 2022)

- 18 ans	Adultes	Couples
15 €	25 €	40 €

**Contacts :**

Gilles **BOUCHE** • 07 71 63 57 35

Philippe **JOLIVET** • 06 19 28 38 42

## ADHÉREZ À PENCHARD NUMÉRIQUE



Vous souhaitez recevoir la version numérique du Petit Penchardais par email, et non plus en version papier dans votre boîte aux lettres ? Rien de plus simple, rendez-vous dès maintenant sur notre site [penchard.fr/numerique](http://penchard.fr/numerique) pour faire votre demande !

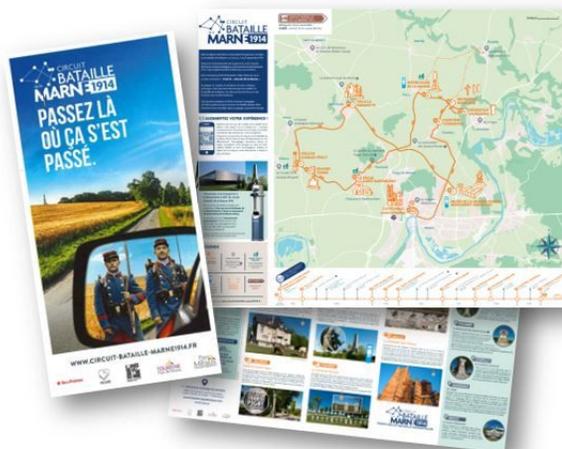
Vous recevrez alors le badge "Penchard numérique" à coller sur votre boîte aux lettres.

## SORTIES

### CIRCUIT BATAILLE DE LA MARNE 1914

*Passez là où ça s'est passé*

<https://www.circuit-bataille-marne1914.fr>



Une nouvelle agence "**Lumières FUNÉRAIRE**" s'installe rue du Maréchal Gallieni à SAINT-SOUPPLETS.

Cette petite société privée offre un service de qualité personnalisé et propose un large choix d'**articles funéraires**, de **monuments variés**, ainsi que la souscription de **contrats obsèques**.

Mélanie VAUTIER, Gérante, a passé son enfance à Penchard et est diplômée d'un Master de psychologie.

Dans le domaine funéraire depuis plus de 10 ans, elle vous accompagne dans toutes vos démarches. Elle vous

conseille dans le cadre de l'**organisation d'obsèques** et sur **les prestations les plus appropriées** qui respectent au mieux les volontés de l'être aimé.

A l'écoute, dans le respect de chacun, elle prend en charge l'intégralité des prestations funéraires.

Une permanence téléphonique est disponible 24h/24 et 7j/7 au 06 21 18 21 94.

L'agence *Lumières FUNÉRAIRE* vous accueille du lundi au vendredi sans rendez-vous et le week-end sur rendez-vous.



**VAUTIER Mélanie**

*Gérante*

Rue du Maréchal Gallieni

77 165 SAINT-SOUPPLETS

Tél : 06 21 18 21 94

[lumieres.funeraire@gmail.com](mailto:lumieres.funeraire@gmail.com)



## GROUPE DE L'OPPOSITION

### LISTE *Unis, le ♥ de Penchard bat plus fort*

Aucun texte n'a été communiqué par l'équipe pour cette édition.

## MAJORITÉ MUNICIPALE

A l'heure de l'impression de ce Petit Penchardais, le budget de la commune n'a pas été encore ni présenté à l'ensemble des élus ni voté.

Le budget communal devant être voté avant le 15 avril prochain, nous ferons dans la prochaine édition de notre journal communal, une présentation des finances de la commune et de notre prochain budget.

Nos élus de l'opposition seront également en mesure de faire leurs observations sur le budget communal dans leur tribune libre.

## LOISIRS

## BIBLIOTHÈQUE : DE NOUVEAUX LIVRES À LA RÉSERVATION

Depuis des années, nos bibliothécaires bénévoles se déplaçaient, en période scolaire, tous les 15 jours, sur le site de l'école de l'Arpent pour faciliter l'accès des enfants à la lecture.

Depuis le deuxième confinement, nos bibliothécaires ne peuvent plus se déplacer à l'école.

Elles invitent les parents à remettre les sacs de livres à l'école ou à venir les déposer à la mairie ou à la bibliothèque laquelle reste ouverte, en dehors des périodes de vacances scolaires, les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h00.

Nous vous rappelons que pour mieux vous servir, un service de « *click and collect* » a été mis en service depuis quelques mois. Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la commune [penchard.fr/bibliotheque](http://penchard.fr/bibliotheque) afin de consulter les milliers de livres disponibles dans votre bibliothèque municipale. Vous pourrez alors effectuer votre réservation en ligne en quelques clics afin d'être recontacté pour effectuer le retrait de votre commande, dans le respect des règles sanitaires.

La bibliothèque a pu acquérir ces derniers mois quelques nouveautés et notamment, « *Les évasions particulières* » de Véronique OLMI, « *Eugène et moi* » de Catherine PANCOL, « *L'énigme de la chambre 622* » de Joël DICKER, « *L'inconnu de la forêt* » de Harlan COBEN, « *Les feux de Noël* » de MB Dupuy, « *Et que ne durent que les moments doux* » de Virginie GRIMALDI ou encore des bandes dessinées telles que « *Les Mythics* » et « *Les 5 Terres* ».

N'hésitez pas à réserver vos livres qui vous permettront de vous évader là où vous voulez !



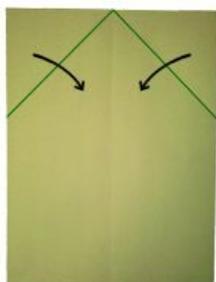
## Fabrique l'avion en papier qui vole le plus longtemps... au monde !



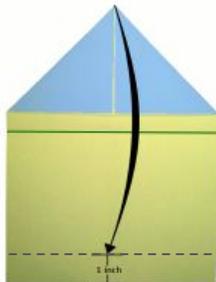
1



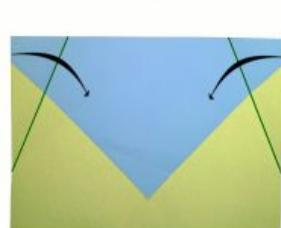
2



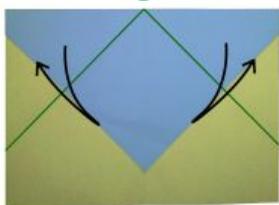
3



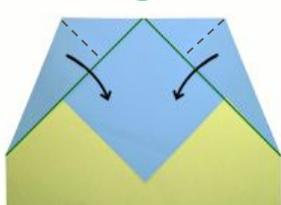
4



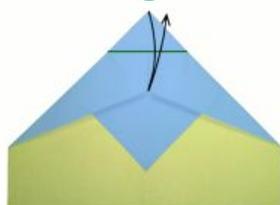
5



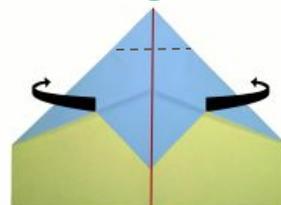
6



7



8



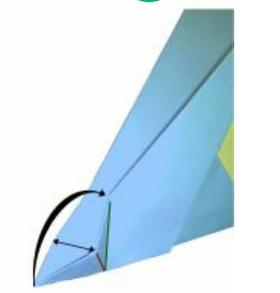
9



10



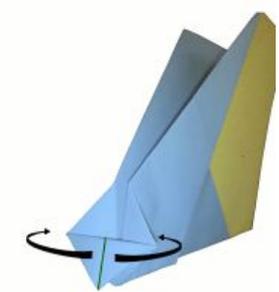
11



12



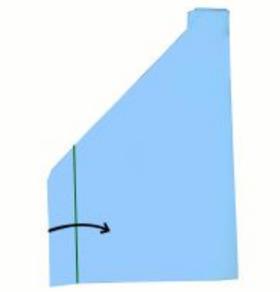
13



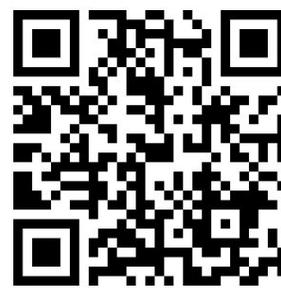
14



15



Vidéo



Source : [www.paperhangar.com](http://www.paperhangar.com)

Regarde cette vidéo pour voir toutes les étapes : [youtu.be/JV2aMbGtmZE](https://youtu.be/JV2aMbGtmZE)

© Virginie Garnier

## GIGOT D'AGNEAU DE 7 HEURES ÉPICES ET LÉGUMES PRIMEURS GLACÉS

Recette proposée par Delphine RODRIGUEZ

Gigot de 7 heures en version printanière

Portions : **4 personnes** Préparation : **35 min.** Temps de cuisson : **440 minutes**

### INGRÉDIENTS

- 1 kg de gigot d'agneau désossé et ficelé
- 1 tête d'ail
- 1 oignon
- 4 clous de girofle
- 10 cl de vin blanc
- 25 cl de fond de veau
- 1 bouquet garni
- 4 bâtons de cannelle
- 4 étoiles de badiane
- 1 botte de carottes fanes
- 1 botte de navets fanes
- 20 g de beurre
- 1 cuillère(s) à soupe de sucre
- 125 g de fèves écossées
- 125 g de petits pois écossés
- 1 cuillère(s) à soupe de mascarpone
- 1 citron confit
- 1 citron
- huile d'olive
- coriandre

### PRÉPARATION

**1.** Préchauffez le four à 120°th. **4.** Pelez l'ail. Pelez et coupez l'oignon en 4, piquez les 1/4 avec 1 clou de girofle. Pelez et coupez 1 carotte en tronçons. Salez et poivrez le gigot. Dans une cocotte en fonte, faites-le dorer sur toutes ses faces dans 3 c. à soupe d'huile. Ôtez le gigot et réservez. Placez l'ail, l'oignon et la carotte dans 3 c. à soupe d'huile.

Ôtez le gigot et réservez. Placez l'ail, l'oignon et la carotte dans la cocotte et faites-les suer 5 mn. Déglacez au vin blanc, laissez réduire presque à sec à feu vif.

**2.** Replacez le gigot dans la cocotte, arrosez de fond de veau, ajoutez le bouquet garni, la cannelle et la badiane et couvrez. Enfournez 7 h, en arrosant la viande souvent de jus de cuisson. Ajoutez de l'eau si besoin au cours de la cuisson.

**3.** 1 h avant la fin de la cuisson de la viande, pelez le reste des carottes et les navets, coupez-les en gros cubes. Faites-les revenir dans le beurre. Ajoutez le sucre, 10 cl d'eau, baissez le feu et couvrez. Laissez mijoter jusqu'à ce que le jus de cuisson devienne légèrement sirupeux.

**4.** Faites cuire les petits pois et les fèves 5 mn dans de l'eau bouillante salée. Égouttez-les et mixez-les avec le mascarpone, le citron confit haché et le jus de citron. Mixez pour obtenir une pâte lisse texturée, salez, poivrez et versez dans un bol.

**5.** Assaisonnez et coupez le gigot en tranches, arrosez-le du jus de cuisson filtré, accompagnez avec les légumes, le houmous de légumes vert et parsemez de coriandre effeuillée.



## MAIRIE DE PENCHARD

📍 1 place de la mairie  
77124 PENCHARD

### 🕒 Horaires d'ouverture

Du **lundi** au **vendredi** :  
9h-12h / 14h-18h

*Si vous souhaitez passer après 18h,  
merci de prendre rendez-vous au  
préalable*

**Samedi** (*permanence des élus*) :  
9h-12h

### 📞 Contact

01 64 34 10 86

**Urgence** : 06 71 14 25 22

✉ mairie@penchard.fr

🌐 www.penchard.fr

📱 @penchard.mairie

## 📖 BIBLIOTHÈQUE

Ouverte **mercredi & vendredi** de  
**16h30 à 18h**

*hors vacances scolaires*

## 🏛 EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :

Père Bruno BELTRAMELLI

📞 06 36 41 69 65

✉ bbeltramelli@wanadoo.fr

## 🏥 PHARMACIE

**Dimanche, jours fériés et la nuit**

**Pharmacie de garde (Jour)**

**Pharmacie d'urgence (Nuit)**

**Trouver votre pharmacie :**

www.monpharmacien-idf.fr

Ou contactez le **118 918**

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie** ou **le commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

## Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 5 mai 2021

Mercredi 2 juin 2021

Jeudi 1er juillet 2021

Mercredi 28 juillet 2021

## Dates des prochains ramassages des encombrants **Uniquement sur rendez-vous** **(penchard.fr/encombrants)**

Mercredi 28 avril 2021

Mercredi 12 mai 2021

Mercredi 26 mai 2021

Mercredi 9 juin 2021

Mercredi 23 juin 2021

Mercredi 21 juillet 2021

## 📞 NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :  
Avenue Salvador Allende  
**01 60 23 32 17**

Gendarmerie (Meaux) :  
3 rue Noéfort  
**01 64 34 08 90**

SOS Femmes (Meaux) :  
**01 60 09 27 99**

Hôpital (Meaux) :  
6-8 rue Saint-Fiacre  
**01 64 35 38 38**

Enfants en danger : **119**

Urgence sociale : **115**

Urgence (EU) : **112**

Pompiers : **18**

Police : **17**

Samu : **15**

## ✝ DÉCÈS

TUFFIN Lucien

décédé le 23 janvier 2021

GUERY Micheline

décédée le 18 mars 2021

GARMONT Christian

décédé le 22 mars 2021

## 👶 NAISSANCES

FOSSE Lola

née le 12 mars 2021

## 🤝 UNIONS

BEN BELGACEM Faouzi &

SAUVAGE Morgane

mariés le 13 février 2021

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

**Editeur** : Commune de Penchard,

1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

**Responsable de la publication** : M. le Maire de Penchard

**Conception** : Jérémy BARDEAU ; Jérôme QUELLIER

**Rédaction, photos** : Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

**Dépôt légal à parution** : Bibliothèque Nationale de France

**Tirages** : 500

**Impression** : Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)

**Distribution** : Vos élus municipaux

### **Vous souhaitez publier ?**

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les Penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : **mairie@penchard.fr**

